

Décision concernant la cinquième question à l'ordre du jour: Travail décent et croissance durable et inclusive: les grands enjeux d'une politique mondiale

Le Conseil d'administration a approuvé la décision du Directeur général de mettre l'accent, dans le rapport qu'il présentera à la 105^e session (2016) de la Conférence internationale du Travail, sur l'élimination de la pauvreté et l'a prié:

a) de suivre de près les mesures préparatoires des Nations Unies en vue d'assurer le suivi et l'examen au niveau mondial du Programme à l'horizon 2030, dans la perspective d'une contribution possible de l'OIT en matière de mise en œuvre des aspects liés au travail décent dans le cadre d'une action intégrée à l'appui de ce programme, et de soutenir le processus mondial d'examen thématique proposé, en particulier pour ce qui concerne l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance inclusive;

b) de faire en sorte que le Bureau apporte un soutien plus large aux Etats Membres et aux mandants, comme le Conseil d'administration l'a préconisé à sa 325^e session, et de veiller à l'harmonisation de cette action avec les résultats attendus du programme et budget pour 2016-17;

c) d'élaborer un plan pour préciser le rôle du BIT dans l'aide à fournir, le cas échéant, aux Etats Membres afin qu'ils soient en mesure de mettre au point des modes de production et de collecte de données et des méthodes adaptés aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont liés au mandat de l'OIT;

d) de rendre compte, à la 328^e session du Conseil d'administration (novembre 2016), du lancement du plan de mise en œuvre à l'horizon 2030 du Bureau, et notamment de l'ajustement de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement.

(Document GB.326/INS/5, paragraphe 33.)